



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 26 juin 2013

L'an deux mille treize et vingt-six juin à dix-huit heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - CAUQUIL - GROS - FABRIES - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES DUMOULIN (Suppléante) - DURIS - FADDI - GILBERT - HEBRARD - RABOU - MM ALBA (Suppléant) - BARBARO (Suppléant) - BLANC - BOUTIE - BRESSOLLES - COLOMBIER - JEANZAC - JULIEN (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - SARRAN - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VERNHES (Suppléant).

N° 2013/119

Objet : EHPAD « Résidence La Grèze » de Montdragon : demande d'autorisation de création de 4 lits supplémentaires

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée le projet en cours de restructuration et de création d'un PASA à l'EHPAD « Résidence La Grèze » de Montdragon.

Considérant le nombre croissant et important de demandes d'hébergement reçues à l'EHPAD « Résidence La Grèze » de Montdragon,

Considérant qu'il n'est pas possible de répondre à toutes les demandes et que la liste d'attente ne cesse, pour cela, de s'accroître,

Considérant l'augmentation de la population vieillissante sur le territoire du Lautrécois-Pays d'Agout constatée à ce jour et confortée par les projections à moyen et long termes,

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de faire la demande auprès de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil général du Tarn de création de 4 lits supplémentaires qui permettraient de répondre à la demande et de conforter le fonctionnement de la structure. Il ajoute aussi que la création de ces 4 lits supplémentaires pourrait tout à fait s'intégrer au projet de restructuration, des adaptations mineures du projet en cours suffiraient.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de solliciter l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général du Tarn afin d'obtenir pour l'EHPAD « Résidence la Grèze » de Montdragon l'autorisation de créer 4 lits supplémentaires qui permettraient de répondre à la demande et de conforter le fonctionnement de la structure,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 28 juin 2013.

Le Président,
Raymond GARDELLE